

**Annexe 6.7 : Clauses relatives aux assurances
(2004-05-14)**

A. Genre de risque - Location de véhicules automobiles par la Couronne

Numéro	Description
G6001D	Location de véhicules automobiles par la Couronne

B. Genre de risque - Contrats ne comportant pas de location de véhicules automobiles et uniquement dans les cas où le risque de perte lié à l'exécution du contrat par l'entrepreneur est jugé élevé.

Numéro	Description
G1001D	Achat d'une assurance commerciale et preuve d'assurance
G1005D	Lorsque les dispositions relatives à l'assurance ne sont pas requises

Risque de :

B.1. - Perte ou dommage aux biens du gouvernement

Numéro	Description
G3001D	Assurance tous risques des biens

B.2.- Responsabilité civile

Numéro	Description
G2001D	Responsabilité commerciale générale
G2015D	Avenants relatifs à l'assurance responsabilité

Selon le besoin, l'une ou plusieurs des clauses suivantes pourraient aussi devoir être ajoutées au document d'invitation à soumissionner et au contrat.

Responsabilité civile - Risques spéciaux

Numéro	Description
G2002D	Besoin afférent à des compétences spécialisées, p. ex., les services d'un architecte
G2003D	Responsabilité liée au produit
G2020D	Assurance automobile
G2025D	Avenants relatifs à l'assurance automobile
G2030D	Assurance aérienne
G2035D	Avenants relatifs à l'assurance aérienne
G2040D	Assurance couvrant l'atteinte à l'environnement
G2045D	Assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants
G2050D	Assurance des clients du dépositaire
G4001D	Affrètement d'aéronef
G4002D	Nolisement d'un aéronef sans équipage
G5001D	Réparation et conversion d'un navire
G5002D	Réparation d'un navire comportant des travaux occasionnels et intermittents